

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 66 (1915)  
**Heft:** 7-8

**Rubrik:** Cantons

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Nombre des étudiants.* L'occupation militaire de nos frontières a eu une répercussion profonde sur la fréquentation des cours de notre école fédérale. Nombreux sont les étudiants qui ont dû quitter les bancs des auditoires pour aller servir la patrie. On en jugera par ce qu'il est advenu de la 1<sup>re</sup> année d'études. Des quelque 15 étudiants régulièrement inscrits, *un seul* suit encore les cours et encore va-t-il être mobilisé dès le 21 juin. Quelques cours ont dû, en conséquence, être supprimés.

Les autres années d'études sont heureusement moins touchées par ces événements militaires. On compte encore à ce jour :

en 2<sup>me</sup> année d'études . . . 3 étudiants,

» 3<sup>me</sup> » . . . 6 »

Enfin, ceux qui avaient été empêchés, l'hiver dernier, d'achever leur 7<sup>me</sup> semestre, à cause du service militaire, sont au nombre de 9. Ils ont actuellement l'occasion, tout en préparant leur examen de diplôme, de suivre les cours qui manquaient à leur cycle d'études.

Zurich, 9 juin 1915.

H. B.

Le Conseil d'école de l'Ecole polytechnique fédérale a accordé le diplôme comme technicien forestier à :

MM. von Arx, Guillaume, de Soleure ;  
Forni, Albert, de Bedretto (Tessin) ;  
Gregori, Robert, de Zuoz (Grisons) ;  
Grütter, Albert, de Selzach (Soleure) ;  
Helbling, Paul, de Rapperswil (St-Gall) ;  
Noyer, Emile, de Berne ;  
Schell, Emile, de Zoug.

---

### Commission fédérale pour l'examen forestier d'Etat.

Le Conseil fédéral a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. *H. Liechti*, ancien inspecteur des forêts à Morat, comme membre de la Commission fédérale pour l'examen forestier d'Etat. Tous nos regrets accompagnent le départ de ce sylviculteur distingué. Et tous ses anciens collègues se plaisent à espérer que, quoique n'étant plus dans le rang, ce vénéré champion de la cause forestière continuera à lui rester dévoué.



### CANTONS.

**Berne.** *Rapport de gestion pour 1914 des forêts de la commune bourgeoisiiale de Berne.* L'étendue de ce magnifique domaine forestier était, à la fin de 1914, de 3097 ha, dont 83 ha de sol voué à la

culture agricole. Son rendement brut a comporté fr. 444,312, laissant un rendement net de fr. 80. 40 par ha de sol forestier productif. Des 20,200 m<sup>3</sup> exploités, la proportion des bois de service n'a comporté que le 40 0/0. Dans l'appréciation de ce facteur, qui peut sembler faible, il ne faut pas oublier qu'il s'agit de forêts dans lesquelles les essences feuillues sont fortement représentées, en particulier le hêtre. D'autre part, pour profiter de la situation du marché des bois de feu, qui était excellente, les coupes secondaires ont dépassé largement la possibilité, tandis que les coupes principales sont restées inférieures aux prévisions.

Le prix des sciages n'a pas subi de diminution vis-à-vis des années précédentes, tandis que ce fut le cas pour les charpentes. L'administration n'a abattu cet assortiment que sur demande et après vente sur pied. Le bois de hêtre pour traverses a maintenu son taux précédent de fr. 24. 10 le m<sup>3</sup>. Quant aux bois de feu, leur vente a été facile et fructueuse. Le hêtre en quartiers de premier choix a atteint fr. 18 le stère (fr. 16. 65 en 1913); celui de seconde qualité, fr. 16. 30 (fr. 13. 95 en 1913).

Nous lisons, dans ce rapport, que les familles des ouvriers mobilisés ont touché, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1914, le 50 0/0 des salaires. A partir de cette date, les indemnités payées à ces familles furent fixées comme suit: fr. 2 par jour pour les hommes mariés ou ayant des parents à leur charge, et fr. 1 par jour pour les ouvriers célibataires.

Ce rapport contient encore un renseignement intéressant, digne d'être relevé: à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1914, le traitement de l'inspecteur forestier a été porté de fr. 6500 à fr. 7000, soit au maximum. Son adjoint a bénéficié d'une augmentation de fr. 300, qui amène son traitement à fr. 6300. Enfin, le traitement des deux plus vieux sous-forestiers a été augmenté de fr. 2000 à fr. 2500, celui du plus jeune, de fr. 1900 à fr. 2300, non compris le logement fourni par l'administration bourgeoise.

Voilà des augmentations dont on cherche en vain la relation dans d'autres rapports annuels en 1914. Elles sont un fait réjouissant, qui est tout à l'honneur de l'administration des forêts de la bourgeoisie de la ville de Berne et pour lesquelles nous félicitons sincèrement cette dernière. C'est, en même temps qu'un acte d'intelligence de sa part, un geste bien mérité.

**Glaris.** M. *Antoine Schwyter*, de Frauenfeld, administrateur des forêts de la commune de Schuls (Grisons) a été appelé comme adjoint à l'inspection cantonale des forêts du canton de Glaris.

**Zoug.** Jusqu'en 1912, le canton de Zoug ne possédait pas de forêts cantonales. L'achat par l'Etat, en 1912, d'une parcelle boisée

de 4 ha l'a fait entrer dans la catégorie des cantons propriétaires de forêts domaniales. A ce modeste début est venu s'ajouter dernièrement une nouvelle parcelle de 7.41 ha, au territoire d'Unter-Aegeri, payée fr. 14,500. Des tractations sont en cours pour l'acquisition d'autres parcelles.

Voilà qui est symptomatique et fort réjouissant. De semblables acquisitions montrent que l'idée de l'extension de la forêt publique est en progrès. Souhaitons un heureux développement de cette excellente idée, dont l'exécution pourrait avantageusement être imitée ailleurs aussi.

**Grisons.** Du copieux rapport de gestion, pour 1914, de l'inspectorat forestier, nous extrayons ce qui suit :

Dans le canton, les forêts de douze communes sont actuellement gérées par des techniciens forestiers. Poschiavo, qui a instauré le plus récent de ces postes, l'a pourvu d'un titulaire en date du 15 décembre 1914.

Le rapport relève le fait que les mutations dans ce personnel forestier, qui étaient très fréquentes dans les débuts, ont la tendance à diminuer.

On sait que, dans les Grisons, la loi prévoit la gérance forestière directe par un technicien pour toute commune dont l'étendue boisée dépasse 1000 ha et dont la possibilité est supérieure à 2500 m<sup>3</sup>. Aujourd'hui, il reste trois communes qui n'ont pas encore pu se conformer à cette disposition légale.

Des 125 fonctionnaires forestiers domaniaux et communaux, 92 étaient assurés contre les accidents. La Confédération paie un tiers du montant des primes. Ce sont généralement les administrations intéressées qui supportent le solde, dans quelques cas aussi l'assuré lui-même. En 1914, la contribution fédérale à cette dépense a été de fr. 1385.

L'étendue des forêts a subi une augmentation de 366 ha, qui s'explique par de nouvelles cadastrations. A la fin de 1914, l'étendue totale boisée se répartissait comme suit entre les trois catégories de propriétaires :

Forêts cantonales . . . . .	225 ha,
„ communales . . . . .	130,395 „
„ particulières . . . . .	13,200 „
Total	<u>143,820 ha.</u>

Les *exploitations* dans les forêts publiques sont restées de 12,500 m<sup>3</sup> au-dessous de celles de l'année précédente. Elles ont été inférieures à la possibilité de 46,650 m<sup>3</sup>. Cette capitalisation, qui est une conséquence de la guerre en cours et du mauvais état du marché des bois

de service, a fait sentir ses effets dans tous les arrondissements sans exception.

Aux termes de l'article 21 de la loi fédérale sur les forêts de 1902, il est prévu que les servitudes grevant des forêts publiques et qui en empêchent l'aménagement rationnel, seront rachetées dans un délai dont la fixation incombe au Conseil fédéral. Il semblerait que cette opération du rachat des servitudes ne progresse pas avec la rapidité désirable. Cela ressort tout au moins de l'observation suivante, transmise par le Conseil fédéral, en février 1914, au Département cantonal des forêts : „Le canton des Grisons n'ayant pas encore mené à chef le rachat des servitudes forestières, bien que nous lui ayons fixé un délai, à diverses reprises, nous sommes dans l'obligation de vous inviter à vouer toute votre attention à cette question; mais nous ne fixons pas de délai pour sa liquidation.“ La question a été étudiée dans un rapport de l'inspectorat cantonal au département intéressé. Il ne dépend donc plus que du Conseil d'Etat de prendre les mesures voulues pour arriver à la solution fixée par la loi fédérale.

Le chapitre relatif aux dégâts causés par les ravageurs des forêts contient d'intéressantes données sur la pyrale grise du mélèze (*Steganoptycha pinicolana*), dont les forêts grisonnes ont eu à souffrir depuis plusieurs années. En été 1911, l'insecte avait fait son apparition dans les forêts tournées au midi de Sils et de Silvaplana. En 1912, il avait envahi toute la Haute-Engadine et était descendu jusqu'à Zernez. Passant par dessus la Bernina, il avait étendu l'aire de ses méfaits jusque dans les mélézains de Poschiavo. Continuant son envahissement, il était descendu, en 1913, dans la Basse-Engadine, la vallée de Münster, l'Albula, puis avait atteint Davos. En 1914, le ravageur a été constaté dans presque toutes ces vallées, mais ses dégâts ont été moins graves que les années précédentes. En résumé, des observations faites il résulte que le ravageur n'a sévi dans la même contrée que durant un ou deux ans, rarement davantage. Et si l'on excepte quelques vieux peuplements dépérissants dans la Haute-Engadine, ses dégâts n'ont entraîné que rarement la mort des arbres atteints.

Les coupes ont accusé un total de 172,791 m<sup>3</sup> dans les forêts des communes et des corporations. Sur ce chiffre, 71,239 m<sup>3</sup> seulement ont été vendus; le solde a été réservé pour les besoins des communes. Leur rendement financier total a été le suivant :

Recettes brutes . . . . .	fr. 3,033,459
Dépenses . . . . .	„ 1,306,513
Recettes nettes	fr. 1,726,946

Le rapport signale les nombreuses améliorations que l'on constate dans la gérance des forêts particulières. Nombreux sont les propriétaires qui exécutent volontiers des travaux d'amélioration. C'est là un signe réjouissant que nous nous plaisons à relever.

**Vaud.** Du rapport sur l'administration, en 1914, des forêts de la commune de *Ste-Croix*, nous extrayons ce qui suit :

Les bois de service ont été vendus en partie façonnés, en partie sur pied. Il y a eu augmentation, vis-à-vis des années précédentes, dans les prix de vente, particulièrement pour les bois façonnés (en 1912, fr. 27 le m<sup>3</sup>; en 1913, fr. 29; en 1914, fr. 31. 80). Les charpentes ont atteint une moyenne de fr. 22. 25 le m<sup>3</sup>. Les bois vendus sur pied sont restés à peu près dans les mêmes normes, soit fr. 20 à fr. 21 le m<sup>3</sup>, cubés au tarif d'aménagement. L'auteur du rapport tire de ce fait la conclusion suivante, à laquelle nous nous empressons d'applaudir : „Les ventes façonnées sont toujours celles qui rapportent le plus et c'est dans notre intérêt de les pratiquer partout où les frais d'exploitation ou de vidange ne sont pas trop élevés.“

Récapitulant les travaux en cours de la revision du plan d'aménagement, le rapport signale que la possibilité des quatre premières séries (575 ha) a pu être très sensiblement augmentée. De 1085 m<sup>3</sup> qu'elle comportait aux termes de l'aménagement précédent, elle a pu être portée à 2390 m<sup>3</sup>; l'augmentation est de 1085 m<sup>3</sup>, ce qui correspond aux 83 % du chiffre jusqu'ici admis. Les 241,152 plantes inventoriées ont un volume total de 206,711 m<sup>3</sup>; le matériel sur pied est donc en moyenne de 360 m<sup>3</sup>, ce qui est fort beau pour une aussi grande étendue.

La commune de *Ste-Croix* a déployé un zèle remarquable, en 1914, dans la construction des *chemins forestiers*. Elle a tiré parti, avec beaucoup d'à-propos, des conditions créées par la guerre et a intelligemment employé, pour ces travaux de chemins, des ouvriers de fabrique que le chômage avait privés de leur gagne-pain. A un moment donné, plus de 130 ouvriers occasionnels, sous la haute direction d'un municipal, agent de banque (l'inspecteur forestier communal étant mobilisé), ont participé à ces travaux de terrassement et de maçonnerie. Et l'on fit d'excellente besogne. On sait, au Jura, s'adapter aux circonstances.

Il a été construit ainsi environ sept kilomètres de chemins.

Toutes ces constructions auraient été exécutées, même si les circonstances indiquées plus haut n'avaient pas existé. Elles étaient prévues au projet général des chemins forestiers de cette commune. Mais elles auraient été échelonnées, en temps normal, sur un plus grand nombre d'années et auraient grevé le budget d'une façon moins forte.

Le rapport forestier était suivi des réflexions suivantes de l'autorité municipale, que nous nous faisons un plaisir de reproduire.

„Jamais, probablement, on n'a créé autant de kilomètres de chemins dans une année, ni dépensé une somme pareille, environ 40,000 francs, qu'en 1914. Les circonstances ont commandé, c'est certain; mais nous pouvons nous en féliciter et nous dire que nous avons fait là un excellent placement de capitaux. La vente seule de fr. 12,000 environ, faite sur le chemin de la *Vy-Neuve-Haute-Gittaz*, dans un

endroit où les bois devaient précédemment être vendus bien au-dessous de leur valeur, nous en donne la preuve. Félicitons-nous également de la mise en chantier du chemin du Colas-Onglettaz, qui mettra en valeur les forêts de cette région et tout particulièrement celle du Mont-de-Baulmes d'en bas. Mentionnons à ce sujet le bon vouloir et le désintéressement dont ont fait preuve les nombreux propriétaires (une trentaine), dont les champs ou bois sont traversés par ce chemin et qui ont tous cédé le terrain gratuitement. Ils n'y perdront rien d'ailleurs et seront récupérés du sacrifice consenti par la plus-value de leurs forêts et des champs dont on pourra désormais améliorer la culture."

Comme on le sait, la commune de Ste-Croix a décidé, il y a quelques années, la création d'un poste d'inspecteur forestier communal et elle fait gérer son très important domaine forestier par un technicien. C'est la raison pour laquelle nous avons puisé largement dans son dernier rapport annuel. Il est intéressant de voir comment fonctionne ce nouveau rouage. A en juger par les résultats et non moins par les expériences des autorités de cette commune, il marche à merveille. Ce n'est pas pour surprendre ceux qui, au courant de la situation dans d'autres régions de notre pays, savent tous les avantages de la gérance technique directe.

Plusieurs autres communes, dans le canton de Vaud, ont un domaine forestier dont l'importance égale, ou peu s'en faut, celui de Ste-Croix. Quelques-unes projettent de suivre l'exemple donné par l'industrielle population du grand village jurassien. On est surpris, maintenant que le branle a été donné et que les résultats sont là, palpables et encourageants, de les voir rester hésitantes et incapables de passer à l'exécution.

Il faut reconnaître que la Suisse alémanique nous a devancés à cet égard. Voilà longtemps pourtant que plusieurs de ses villes et grands villages nous ont montré la voie à suivre pour tirer de la forêt un rendement correspondant à sa valeur réelle.

**Neuchâtel.** Nous glanons, dans le rapport annuel sur les forêts pendant l'exercice de 1914, les quelques renseignements suivants : De 1912 à fin 1914, l'étendue des forêts publiques a augmenté de 260 ha, dont 47 ha de forêts cantonales et 213 ha de forêts communales. Cette augmentation provient principalement d'achats de forêts particulières et, dans une moindre mesure, du passage à la forêt de surfaces boisées au cours des dernières années. Au 31 décembre 1914, l'étendue totale de ces forêts comportait :

Forêts cantonales . . . . .	2,029 ha,
Forêts communales . . . . .	11,580 „

Le rapport indique, pour les forêts communales, les chiffres définitifs concernant le volume des chablis occasionnés par le terrible coup de vent du 25 décembre 1911. Les voici :

I <sup>er</sup> arrondissement . . . .	50,746 m <sup>3</sup>
II <sup>e</sup> " . . . .	28,853 "
III <sup>e</sup> " . . . .	2,990 "
IV <sup>e</sup> " . . . .	18,029 "
V <sup>e</sup> " . . . .	1,379 "
Hors " . . . .	395 "
Total des chablis	<u>102,392 m<sup>3</sup></u>



## BIBLIOGRAPHIE.

**Forêts domaniales du canton de Berne.** *Résultats de la gestion pendant la période de 1885 à 1905*<sup>1</sup>, publiés par les soins de la Direction des forêts, Berne, 1914.

Les publications forestières de nature statistique deviennent toujours plus nombreuses chez nous depuis quelques années. C'est fort heureux, car notre pays était en retard dans ce domaine, et c'est tout profit pour ceux qui savent s'intéresser à l'éloquence des chiffres.

La présente publication de l'administration forestière bernoise est une des plus récentes dans ce domaine; elle est certainement une des plus instructives et compte parmi les plus réussies.

Une brève introduction en dit la genèse.

Jusqu'en 1900, cette administration publiait annuellement une récapitulation de la comptabilité des forêts domaniales. Reproduits en petit nombre, par la lithographie, ces rapports n'étaient distribués qu'aux agents forestiers bernois. Leur but principal était de fixer le rendement net des forêts cantonales pour chaque arrondissement. On pouvait ainsi établir des comparaisons entre ceux-ci au point de vue du résultat de la gestion. Mais il devint bientôt évident que ces comparaisons manquaient d'une base suffisamment large, les résultats annuels étant par trop influencés par des circonstances accidentelles.

C'est pourquoi il fut décidé, en 1901, de renoncer à la publication annuelle et de remplacer celle-ci par des récapitulations décennales ou comprenant une période de 20 ans.

La période envisagée dans le présent travail va de 1885 à 1905; elle coïncide avec une période d'aménagement des forêts envisagées. La plupart des données statistiques sont extraites des plans d'aménagement.

Des 27 pages de la brochure, 18 sont occupées par des tables, les autres sont une explication de celles-ci. C'est dire qu'il est impossible de les

<sup>1</sup> *Staatswaldungen des Kantons Bern. Wirtschaftsergebnisse der Periode 1885 bis 1905*. Gedruckt im Auftrag der Forstdirektion. 1914.